

LE JOURNAL de Roubaix - Courcoing

ABONNEMENTS

Trois mois 3 fr. 50 Six mois 6 fr. 50 Un an 12 fr. 50

REDACTION ET ADMINISTRATION ROUBAIX, Grande-Rue, 83 et Rue Desarmont, 12. COURCOING

ANNONCES A. ROUBAIX, 33, Grande-Rue. A COURCOING, 12, Rue Desarmont. A LILLE, 27, Rue de Flandre.

BULLETIN DU JOUR UN RÉCIDIVISTE

Le Journal de Roubaix a publié lundi dernier, un article fort intéressant sur l'objet de la suppression des droits d'octroi sur les boissons hygiéniques et du « référendum » municipal, quant au choix des taxes de remplacement.

Notre confrère se plaignait, avec beaucoup d'amertume et non moins de bon sens, que la nouvelle loi projetée de la vieille manie d'uniformité qui est la travers de l'administration française et qui blâme la majorité de la Chambre qui n'a tenu compte de la diversité des habitudes, ni de la différence des besoins, quand elle a prescrit une règle uniforme aux populations du Nord comme à celles du Midi.

Et le Journal de Roubaix ajoutait excellemment : « Ne serait-il pas temps d'émanciper les communes et de faire une plus large part à la liberté municipale ? Pourquoi les contribuables ne seraient-ils pas appelés à faire connaître leurs préférences ? »

Ce n'est pas sans un certain orgueil que nous avons vu la feuille de M. Reboux soutenir la thèse du « référendum » en matière municipale, car ce thème, nous l'avions défendu déjà il y a longtemps, avant que la Chambre ne fût appelée à se prononcer en cette matière.

Peut-être que si, alors, le Journal de Roubaix avait joint sa voix à celle autorisée de nos amis politiques que M. Reboux compte au Parlement se seraient-ils associés à Jules Guesde, quand ce dernier a demandé, avec sa coutumière éloquence, que le référendum communal pour le remplacement de toutes les taxes d'octroi ?

En lui, l'idée que vante si fort et si judicieusement le Journal de Roubaix, nous ne l'avons jamais vue, mais de ce côté Jules Guesde qui, le 26 novembre, dans un discours qu'il a reproduit dans notre numéro du 30, a demandé cette émancipation des communes en faveur de laquelle le Journal de Roubaix s'est parti tardivement en faveur.

Voilà, d'ailleurs, le texte même du contre-projet défendu par notre ami : Art. 1er. — Les communes devaient, dans le délai d'une année à partir de la promulgation de la présente loi, avoir aboli toutes les taxes d'octroi sur les boissons hygiéniques et les autres alimentaires.

Art. 2. — Pour remplacer les ressources supprimées par l'application de l'article précédent, les communes ont le droit de créer, dans les limites des taxes qu'elles jugeront nécessaires, sous la réserve de l'acceptation de ces taxes par les électeurs directement consultés.

Tous les amis de M. Reboux — même M. de Montalembert, qui le fut, naguère s'il n'est moins aujourd'hui, — voteront contre cette proposition. « N'est-ce pas trop tard pour bien faire, dirons-nous avec le moraliste : aussi nous félicitons le Journal de Roubaix d'avoir rendu hommage à l'esprit pratique et si profondément démocratique que Jules Guesde a montré dans la discussion des taxes d'octroi.

Une seule chose — oh ! bien petite, — ternit notre satisfaction : c'est qu'à propos des octrois et du référendum communal, comme récemment à propos du minimum des salaires dans les adjudications publiques, la feuille de M. Reboux ait oublié de citer ses auteurs ! M. Reboux, si chatouilleux pourtant, ne s'accommoderait-il pas de cette élémentaire probité politique ? C'est à croire, puisqu'il récidive.

A propos d'un Rapport

Quoi qu'on en ait dit, je ne suis pour rien dans l'indiscrétion qui a fait connaître au public une bonne partie de mon rapport à la commission d'enquête sur les dossiers du Panama, avant la décision finale de cette commission.

Pendant des mois, j'ai gardé dans ma serviette ou sur la table de mon cabinet de travail des documents probants de toute nature, dont je n'ai soufflé mot. En vain les journaux officieux comme la République française, Agrément-ils des sarcasmes appropriés, les renseignements fantaisistes qu'ils publiaient sur le compte de la commission et de ses membres, je ne répondais point, pour éviter à travers des milliers de feuilles de papier que je compulsais, mon fastidieux travail, sans une protestation d'une riposte.

Je savais que le jour où j'apparaîtrais devant la commission le résultat de mes recherches, ce résultat dépasserait tout ce qu'on pouvait en attendre. Une indiscrétion à laquelle je suis complètement étranger, mais qui devait forcément se produire, car trente-trois épreuves de mon rapport circulaient dans les couloirs du Palais-Bourbon, à jeté dans le public les pièces et les documents soigneusement gardés par-devers moi jusque-là.

Il n'en faut pas plus pour mettre le feu aux poudres et déclencher contre moi des colères hurlantes et des passions sauvages. Je suis à bon aise pour parler froidement de faits et d'incidents que j'ai envisagés avec calme au cours de mon exploration dans les tétrastères recouverts des dossiers confiés à mon examen.

Cet examen, je l'ai fait avec impartialité et fidélité. La commission d'enquête n'avait donné le mandat de rechercher des péripéties, elle n'avait pas la justice entre nos mains. J'ai lu, j'ai parcouru plus de vingt mille pièces papiers de l'Etat et de documents de procédure et quand j'ai eu noté tout ce qui pouvait présenter un intérêt, tout ce qui se rapportait à un objet d'ordre public, je suis arrivé tranquillement devant la commission, lui disant : Messieurs, voilà ce qu'on trouve dans les dossiers que j'ai compulsés. Je mets au défi qu'on découvre dans mon travail, dans le contexte qui relie entre elles les pièces diverses par moi retenues, un mot qui puisse faire croire que j'ai voulu être désagréable à un parti ou à un homme politique.

Hélas ! la nature des documents mis à jour est telle que les invectives les plus sanglantes contre les hommes qui ont eu l'honneur de présider aux destinées de la France et de la République auraient afflué l'éloquence des faits racontés, sur pièces transcrites. Et encore ces pièces ne sont que des brouillures, selon le mot de la République française. L'organe de M. Méline disait, en effet, que la commission d'enquête ne trouverait que des brouillures. Elle avait raison, nous l'avons trouvé, dans les papiers du baron de Reinach, ce qu'il nous a laissé après les quarante-huit heures de pillage et de tri que la justice avait accordés aux intéressés, pour mettre en lieu sûr les papiers compromettants. Ce que nous avons représenté c'est ce qu'on n'a pas eu le temps ou la préoccupation d'emporter, ce qui a échappé à leur attention dans le fouillis des papiers volumineux par eux déquillés et hautement expurgés. Quelle révélation nous aurait donc apportée la lecture des papiers intacts du baron de Reinach ! Quel panorama social, quel tableau en raccourci du système politique et des influences de tout ordre par lui mis en œuvre.

Encore une fois, M. Méline avait raison, nous n'avons que des brouillures. Et cependant quelle promiscuité de la finance et de la politique, que toute puissance des brassards d'affaires elles montrent, quelle domesticité des hommes politiques elles mettent en lumière ! Ah ! j'ai mes serais bien gardé d'affaiblir par un gros mot, par une violence de style inutile, le caractère formidable des témoignages accusateurs qui se dressaient dans ma compilation, au fur et à mesure que les lettres s'éclairaient et se complétaient l'une par l'autre.

Quand Léon Chabert, par exemple, se plaint à Reinach que le directeur des chemins de fer qu'il est fait nommer au ministère des travaux publics se laisse arrêter par les formalités administratives, alors que tout devrait marcher sur des roulettes, est-il besoin de souligner l'importance d'un renseignement pareil ? Quand on voit un maître des requêtes au Conseil d'Etat soumettre au baron de Reinach ses conclusions sur un projet de concession demandée par un homme de paille du baron, qu'est-il

LE PARLEMENT CHAMBRE DES DÉPUTÉS AVANT LA SÉANCE

La discussion du Budget des Beaux-Arts va continuer aujourd'hui. Le citoyen Couston doit déposer une proposition tendant à obliger les sociétés de crédit, les maisons de banque, etc., à faire placer leurs recouvrements par deux caissons de recettes, l'un des deux qui les recouvre et l'autre qui les verse au Trésor.

Les familles des réservistes. Les citoyens Ernest Roche, Coutant, Sembat, etc., ont déposé l'amendement suivant au projet du budget de 1908 : « A partir du 1er juillet 1908, l'Etat percevra sur les locations payées d'avance aux propriétaires d'immeubles, un intérêt de 3 0/0 qui sera affecté à un service d'indemnité en faveur des familles des réservistes appelés sous les drapeaux et qui, venant dans un lieu sera appelé pour une période d'instruction militaire d'un an. Dans chaque département, le produit de cette perception sera distribué aux communes au prorata du nombre des réservistes ou fils de veuves appelés. »

Primes à la culture du lin. La commission du budget a émis son avis relativement à la culture du lin et du chanvre. La commission du budget approuve le projet du Gouvernement d'augmenter de 50 centimes le montant des primes et de 50 fr. au maximum la prime par hectare. Elle approuve l'application de la loi à l'Algérie.

Les droits sur les chicorées. MM. Weil-Mallevé, Dupuz et Sigot-Mallevé ont déposé une proposition de loi élevant les droits de consommation sur les chicorées. Les droits d'entrée seraient modifiés comme suit : chicorées vertes 1 fr. 50 au lieu de 0 fr. 75, par 100 kilos; chicorées séchées 6 fr. au lieu de 3 fr. chicorées crues ou moules, prime à la consommation, 16 fr. au lieu de 8 fr.

Commission du budget. get a informé la commission du budget qu'une somme de 1,200,000 fr. venait d'être découverte comme disponible, au budget de la guerre. La commission après avoir entendu son rapporteur, a décidé d'affecter cette somme aux constructions scolaires.

Commission du Panama. M. Constant a été entendu aujourd'hui par la commission du Panama. Il a dit que dans la liste publiée par la Ligue ne se trouve la ment-on suivante : 20 février 1892, Constant, 2,626 fr. C'est cette mention qui a provoqué la démission de l'ancien ministre de l'Intérieur. L'ancien ministre de l'Intérieur a nié purement et simplement avoir été le bénéficiaire du chèque en question qu'on lui a montré sur sa demande. Il a fait observer qu'il portait la date du 20 février 1892 et que cette date était justement celle où il tomba du pouvoir, et il est parti de là pour plaider l'innocence de son rapporteur qui parait dirigé contre lui.

Il a terminé en disant que jamais à aucune époque, il n'a eu de rapports avec les personnes qui étaient à la tête des chemins de fer du Sud, et qu'il a la conviction que la commission et son rapporteur pourront s'en convaincre aisément. Rouanet a alors mis sous les yeux de M. Constant le passage de son rapport qui sert de rubrique à la liste dont il est question en ajoutant : « Il ne s'agit pas de cette liste, ni des chemins de fer du Sud, ni du Panama, mais simplement de chèques tirés au nom de plusieurs personnes, une certaine environ, parmi lesquelles figurait celui au nom de M. Constant. »

Après un échange d'observations entre M. Constant et le président de la commission, M. Constant a été retiré. Après lui, la commission a entendu M. Albert Christophe. M. Christophe a déclaré qu'il était étonné de ne pas voir son nom parmi les personnes qui ont participé au syndicat de l'émission des chemins de fer du Sud de la France. Ces opérations étaient irréprochables au point de vue financier et politique. Le ne puis laisser supposer, ajoute M. Christophe, que je ignore le poids de la responsabilité à des hommes qui sont mes collègues. Rouanet déclare que l'omission a été involontaire. Après l'audition de M. Christophe, un incident s'est produit. M. Théophile Goujon se plaint de la publication par le Libre Parole, d'une lettre de Reinach sur le frère de M. Thomson, lettre qui n'a pas été communiquée à la commission. Il propose à la commission une motion regardant la communication de cette lettre à la presse. Cette motion n'ayant pas été mise au vote et la commission votant l'ordre du jour pur et simple, MM. Goujon, Trélat, Dupuyréroux, Laroche, Lemare, Labret, Henri Blanc, Morel et Dejean, adressent leur démission au président. Après la retraite de la minorité, la Commission a discuté la méthode de travail à suivre et a décidé de livrer à un examen approfondi, toutes les parties du rapport Rouanet. La commission approuve les deux premières parties du rapport Rouanet relatives aux votes des administrateurs et au vote des parlementaires, elle charge Rouanet d'insérer au rapport tous les dossiers visant les parlementaires qui ont été l'objet de poursuites, en raison de leur intervention dans les affaires du Panama.

LE MANIFESTE DE ZOLA

M. Emile Zola poursuivait sa campagne en faveur de Dreyfus, fait un appel à la jeunesse des Ecoles, qui ne manifeste aucune sympathie pour le condamné. Il emprunte une voie nouvelle : celle de la brochure. Il en a été tiré 200,000 exemplaires.

Cette publication a été assez froidement accueillie, car elle n'apporte aucune lumière sur l'affaire et ne renferme aucun argument sérieux.

LES DOCUMENTS SECRETS. L'Intransigeant continue la publication de renseignements sur les prétendus documents secrets qui seraient en base au procès Dreyfus. Notre confrère termine ainsi : « Le dossier B est le dossier secret, divisé en deux parties : A et B. Le dossier A est celui que tout le monde connaît désormais, depuis que tous les journaux en ont publié de larges extraits. C'est le dossier que possédait M. Demange. Le dossier B est le dossier secret, divisé en deux parties : 1 et 2. La partie 1 contient les photographies — innocentes de l'ambassade d'Allemagne — de huit lettres dérobées et rendues, ainsi que des notes de moindre importance ; la partie 2 contient les rapports secrets du service de contre-espionnage. »

C'est ce dossier secret, le dossier B, dont le général Dreyfus a été naturellement l'existence, nous venons d'expliquer pourquoi. A cette publication répond la note officielle suivante : « L'Intransigeant, revenant ce matin sur les pièces secrètes du procès Dreyfus, une note Havas déclare que le gouvernement dément notamment, catégoriquement et absolument les allégations sensationnelles qui continuent à se produire. »

Le gouvernement se préoccupe de la campagne d'inventions et récits imaginaires poursuivis systématiquement par certains journaux. Il est résolu, si cette campagne continue, à prendre, avec le concours du Parlement, les mesures nécessaires pour y mettre un terme. »

Le Conseil de guerre. Le Journal a écrit savoir que l'affaire Esterhazy viendra devant le conseil de guerre vers le 18 décembre, et, on tous cas, avant la fin de l'année.

PAPIERS ÉGARÉS. Le commandant Ravary, dit le Petit Journal, vient de convoquer le chef de gare de Meaux afin d'entendre leurs déclarations sur une trouvaille fort intéressante qui fut faite le 1er décembre dernier dans un train arrivant de Paris. Il s'agissait d'une serviette d'avocat, ou pas, et un compartiment de lire classé par un voyageur qui était descendu à Gisors. Un employé l'avait trouvée et l'avait remise au chef de gare de Meaux, M. Poirel. Celui-ci, assisté de son sous-chef, M. Haller, et en présence de plusieurs employés, ouvrit la serviette au d'examiner

INFORMATIONS

REUNION DU CONSEIL DES MINISTRES. Paris, 14 décembre. Les ministres se sont réunis ce matin, à l'Élysée, sous la présidence de M. Félix Faure. Les redoublés ouvriers. — Le Conseil a autorisé M. Doucher à déposer un projet sur l'insaisissabilité et l'incassabilité des retraites ouvrières.

Am 96666. — M. Méline fait connaître le sens de la réponse qu'il fera au Sénat à l'interpellation de M. Anquetin, au sujet de la liquidation de l'école congréganiste d'Auch.

INTERIEUR

LA CONDAMNATION DU DOCTEUR ADLER. Vienne, 14 décembre. Notre ami le docteur Adler, rédacteur en chef de la Arbeiterzeitung de Vienne, organe central du parti socialiste autrichien, a été condamné sous l'inculpation d'injure à l'adresse de l'ex-ministre Baedert, à 14 jours de prison et un jour de jeûne.

MYSTERIEUSE AFFAIRE EN ESPAGNE. Saragosse, 14 décembre. A quelques kilomètres de Saragosse, on a découvert un homme déguisé en femme, les mains et les pieds liés. Conduit à Saragosse par les gendarmes, il a déclaré être employé au chemin de fer de Saragosse à Barcelone et être venu dans le train train que le général Veyler. Un suspect qu'on est en présence d'un anarchiste qui, ayant fait le serment d'assassiner le général, s'était déguisé pour commettre le meurtre, mais qui, n'ayant pas accompli son engagement, aura été livré par d'autres anarchistes. Une enquête est ouverte.

ÇA & LÀ

Oubliions nos revers, Oubliions nos jours de défaite ; Les chemins sont ouverts La brèche toute large est faite. Pour les partis nouveaux, La victoire s'est décidée Et dans tous les cerveaux Librement pénètre l'idée.

Le succès suit tous nos combats Et malgré les écueils, notre arche Cingle au port qui s'ouvre là-bas : Ça marche !

ÇA MARCHÉ

Nous n'étions au début Qu'un petit groupe d'hommes Marchant au même but ; Qu'on regarde combien nous sommes ! Nous sommes légion, C'est partout que l'on nous recruta, Et la contagion S'étend de minute en minute.

Le succès suit tous nos combats Et malgré les écueils, notre arche Cingle au port qui s'ouvre là-bas : Ça marche !

LE MANIFESTE DE ZOLA

M. Emile Zola poursuivait sa campagne en faveur de Dreyfus, fait un appel à la jeunesse des Ecoles, qui ne manifeste aucune sympathie pour le condamné. Il emprunte une voie nouvelle : celle de la brochure. Il en a été tiré 200,000 exemplaires.

Cette publication a été assez froidement accueillie, car elle n'apporte aucune lumière sur l'affaire et ne renferme aucun argument sérieux.

LES DOCUMENTS SECRETS. L'Intransigeant continue la publication de renseignements sur les prétendus documents secrets qui seraient en base au procès Dreyfus. Notre confrère termine ainsi : « Le dossier B est le dossier secret, divisé en deux parties : A et B. Le dossier A est celui que tout le monde connaît désormais, depuis que tous les journaux en ont publié de larges extraits. C'est le dossier que possédait M. Demange. Le dossier B est le dossier secret, divisé en deux parties : 1 et 2. La partie 1 contient les photographies — innocentes de l'ambassade d'Allemagne — de huit lettres dérobées et rendues, ainsi que des notes de moindre importance ; la partie 2 contient les rapports secrets du service de contre-espionnage. »

C'est ce dossier secret, le dossier B, dont le général Dreyfus a été naturellement l'existence, nous venons d'expliquer pourquoi. A cette publication répond la note officielle suivante : « L'Intransigeant, revenant ce matin sur les pièces secrètes du procès Dreyfus, une note Havas déclare que le gouvernement dément notamment, catégoriquement et absolument les allégations sensationnelles qui continuent à se produire. »

Le gouvernement se préoccupe de la campagne d'inventions et récits imaginaires poursuivis systématiquement par certains journaux. Il est résolu, si cette campagne continue, à prendre, avec le concours du Parlement, les mesures nécessaires pour y mettre un terme. »

Le Conseil de guerre. Le Journal a écrit savoir que l'affaire Esterhazy viendra devant le conseil de guerre vers le 18 décembre, et, on tous cas, avant la fin de l'année.

PAPIERS ÉGARÉS. Le commandant Ravary, dit le Petit Journal, vient de convoquer le chef de gare de Meaux afin d'entendre leurs déclarations sur une trouvaille fort intéressante qui fut faite le 1er décembre dernier dans un train arrivant de Paris. Il s'agissait d'une serviette d'avocat, ou pas, et un compartiment de lire classé par un voyageur qui était descendu à Gisors. Un employé l'avait trouvée et l'avait remise au chef de gare de Meaux, M. Poirel. Celui-ci, assisté de son sous-chef, M. Haller, et en présence de plusieurs employés, ouvrit la serviette au d'examiner

Le succès suit tous nos combats Et malgré les écueils, notre arche Cingle au port qui s'ouvre là-bas : Ça marche !

Courage mes amis ! L'avenir à nous se révèle : Voici les temps promis, Dans les cieux, luit l'aube nouvelle, Compagnons, haut les cœurs ! N'ayons doute ni défaillance, Nous serons les vainqueurs Si nous luttons avec vaillance.

Le succès suit tous nos combats Et malgré les écueils, notre arche Cingle au port qui s'ouvre là-bas : Ça marche !

Le succès suit tous nos combats Et malgré les écueils, notre arche Cingle au port qui s'ouvre là-bas : Ça marche ! Jacques GURUX.